

---

# Conférence du désarmement

26 juin 2012

Français

Original: anglais

---

## **Lettre datée du 25 juin 2012, adressée au Président de la Conférence du désarmement et transmise au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l'Allemagne et le Représentant permanent des Pays-Bas, transmettant le rapport de la réunion d'experts scientifiques sur les aspects techniques d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, tenue à Genève, les 29 et 30 juin 2012**

Nous avons l'honneur de vous transmettre le rapport d'une réunion d'experts scientifiques consacrée *aux aspects techniques d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles*, qui a été organisée à Genève par l'Allemagne et les Pays-Bas, les 29 et 30 mai 2012.

Se fondant sur la résolution 66/44 du 12 janvier 2012 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée *«Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires»*, dans laquelle l'Assemblée générale *«encourage les États membres intéressés, sans préjudice des positions qu'ils adopteront au moment où se tiendront les négociations sur un tel traité, à poursuivre leurs efforts, notamment dans le cadre de la Conférence du désarmement et en marge de celle-ci, en vue de l'ouverture de négociations, y compris en organisant des réunions sur les divers aspects techniques du traité auxquelles participeront des experts scientifiques...»*, la réunion a examiné les moyens de garantir l'irréversibilité d'un futur traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Plus spécifiquement, elle a tenté d'apporter des réponses aux questions suivantes:

*Comment les installations de production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires peuvent-elles être déclassées de façon vérifiable et transparente?*

*Que faire des installations des États dotés d'armes nucléaires qui n'étaient pas initialement destinées à être couvertes par les systèmes de garanties et comment traiter le problème de la conversion des installations militaires en installations civiles?*

Ces questions entrent dans le cadre de l'examen des points 1 *«Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire»* et 2 *«Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées»* de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Les représentants de quelque 45 États, dont des experts venus de différentes capitales, ont participé à la réunion, de même que des représentants du Bureau des affaires de désarmement, de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de la Commission européenne (Euratom) et de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Les participants étaient en tout près d'une centaine.

Les délégations allemande et néerlandaise à la Conférence du désarmement vous seraient reconnaissantes de bien vouloir publier la présente lettre et le rapport y annexé en tant que document officiel de la Conférence du désarmement et le distribuer à tous les États membres, ainsi qu'aux États participant aux travaux de la Conférence en qualité d'observateurs.

Les délégations allemande et néerlandaise ont l'intention de proposer, le moment venu, de faire en sorte que la soumission de ce rapport soit dûment reflétée dans le rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de l'Allemagne  
à la Conférence du désarmement  
(*Signé*) Hellmut **Hoffmann**

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent des Pays-Bas  
à la Conférence du désarmement  
(*Signé*) Paul **van den IJssel**

## **Réunion d'experts scientifiques organisée par l'Allemagne et les Pays-Bas**

**Ministère fédéral allemand des affaires étrangères  
et Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas**

### **Aspects techniques d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles**

#### **Rapport des Coprésidents**

**Ambassadeur Hellmut Hoffmann, Représentant permanent de l'Allemagne à la Conférence du désarmement**

**Ambassadeur Paul van den IJssel, Représentant permanent des Pays-Bas à la Conférence du désarmement**

## **I. Introduction**

### **À propos de la réunion**

1. Les 29 et 30 mai 2012, l'Allemagne et les Pays-Bas ont coorganisé, à Genève, une **réunion d'experts scientifiques** de deux demi-journées consacrée à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. La réunion était présidée par M. Hellmut Hoffman, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Allemagne à la Conférence du désarmement, et par M. Paul van den IJssel, Ambassadeur et Représentant permanent des Pays-Bas à la Conférence du désarmement, assistés de M<sup>me</sup> Annette Schaper, Institut de recherche sur la paix de Francfort, animatrice et rapporteuse.
2. Les représentants de 45 pays environ ont participé à la réunion, dont des experts venus des capitales, de même que des représentants du Bureau des affaires de désarmement, de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de la Commission européenne (Euratom) et de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Les participants étaient en tout près d'une centaine.
3. L'objectif de la réunion était de décrire et d'illustrer avec un certain niveau de détail la dimension technique des problèmes posés, et non d'engager des discussions sur les positions potentielles et/ou les désaccords possibles dans la perspective de futures négociations. De ce point de vue, un des objectifs fondamentaux de la réunion était d'apporter la démonstration de l'importance des travaux techniques préparatoires pour aider les négociateurs une fois qu'ils auraient commencé à élaborer des scénarios concrets de vérification.
4. Les thèmes traités couvraient un certain nombre de problèmes techniques de premier plan susceptibles de se poser dans le contexte de la vérification d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, connu sous le nom de traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.
5. La réunion a été organisée en quatre sessions, à savoir: le 29 mai, une séance d'introduction et des exposés thématiques, suivie d'une séance de débat; et le 30 mai, une séance d'exposés thématiques et de débats, suivie d'une séance de conclusion (annexe I).

6. La réunion a été ouverte par les coorganisateur, l'Ambassadeur Hellmut Hoffmann et l'Ambassadeur Paul van den IJssel, et par l'animatrice des débats, M<sup>me</sup> Annette Schaper. Expliquant le but de la réunion, M. Hoffmann s'est déclaré convaincu que le blocage persistant de la Conférence du désarmement ne devait pas empêcher celle-ci de travailler sur les aspects techniques d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, un projet qui figurait pour de bonnes raisons et depuis plusieurs décennies en bonne place sur l'agenda international et qui jouissait d'un appui ferme et massif au sein de la communauté internationale. Soulignant le rôle utile que les experts scientifiques avaient joué dans le cadre de divers efforts de désarmement par le passé, M. Hoffmann s'est référé à la résolution 66/44 du 12 janvier 2012, dans laquelle l'Assemblée générale «encourage les États membres intéressés ... à poursuivre leurs efforts, notamment dans le cadre de la Conférence du désarmement et en marge de celle-ci, en vue de l'ouverture de négociations, y compris en organisant des réunions sur les divers aspects techniques du traité auxquelles participeront des experts scientifiques...». Il a en outre précisé que la réunion ne se voulait être ni une négociation, ni une prénégociation, mais une possibilité d'échanger des points de vue sous couvert de la règle de Chatham House dans le but d'approfondir les connaissances et la compréhension des enjeux complexes et de développer un climat de confiance (annexe II).

7. L'Ambassadeur van den IJssel a formé le vœu que la réunion contribue à améliorer la compréhension des aspects techniques d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Il a réaffirmé que l'objectif de tels séminaires conjoints était de préparer le terrain en vue de futures négociations et de tirer parti des points de vue des experts.

8. Au cours de la séance d'introduction, le contexte politique et technique qui soutend les efforts visant à ouvrir des négociations sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires a été mis en lumière. M. Tim Caughley (UNIDIR) a présenté un aperçu de l'historique du projet de traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, des divergences de vues concernant la portée d'un tel traité, des tentatives menées pour engager des négociations et de la situation actuelle.

9. M. Ramamurti Rajaraman, Coprésident du International Panel on Fissile Materials, a présenté le contexte technique d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, particulièrement en ce qui concerne les matières nucléaires susceptibles d'être utilisées pour fabriquer des dispositifs explosifs, à savoir l'uranium fortement enrichi et le plutonium, leurs méthodes de production et les quantités respectives disponibles à travers le monde.

10. La première séance d'exposés et de débats thématiques a porté sur la question suivante: «Comment les installations de production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires peuvent-elles être déclassées de façon vérifiable et transparente?».

11. M. Jacques Ebrardt, Direction des applications militaires au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) (France), a décrit le projet complexe de déclassement de l'ancienne installation française de production de plutonium et d'uranium fortement enrichi et les mesures de transparence prises par la France depuis la fin du démantèlement de l'installation.

12. Le deuxième exposé a été présenté par M. Neil Tuley, Département des garanties de l'AIEA, qui a décrit le déclassement des installations de retraitement et les garanties de l'AIEA accompagnant ce processus.

13. M. Joachim Lausch (retraité de WAK GmbH, société de déclassement des usines de retraitement et de gestion des déchets de Karlsruhe (Allemagne)) a présenté les travaux techniques menés dans le cadre du déclassement de l'usine pilote de retraitement de Karlsruhe, ainsi que les mesures de garanties mises en œuvre dans ce contexte.

14. La deuxième séance d'exposés et de débats a porté sur deux questions connexes: «Que faire des installations des États dotés d'armes nucléaires qui n'étaient pas initialement destinées à être couvertes par les systèmes de garanties?» et «Comment traiter le problème de la conversion des installations militaires en installations civiles?».

15. M. Peter Schwalbach, Commission européenne, Directeur général de l'énergie (Direction des garanties nucléaires), a décrit l'expérience consistant à soumettre aux garanties d'Euratom l'installation de retraitement B205 de Sellafield (Royaume-Uni), installation autrefois utilisée pour produire du plutonium à des fins à la fois civiles et militaires avant d'être convertie à une production exclusivement civile.

16. M. Zia Mian, Program on Science and Global Security, Université de Princeton et International Panel on Fissile Materials (IPFM) a abordé en détail la question de l'avenir des installations de production de matières fissiles de qualité militaire de l'Asie du Sud dans le contexte d'un futur traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

17. Enfin, M. Neil Tuley a présenté l'expérience de l'AIEA concernant les garanties applicables aux installations civiles et aux anciennes installations militaires.

18. Au cours de la séance de conclusion, M<sup>me</sup> Annette Schaper, l'animatrice des débats, M. Zia Mian et M. Matthias Englert (Université de Darmstadt (Allemagne)) ont synthétisé les conclusions et invité les participants à prendre la parole dans le cadre d'un débat.

19. M<sup>me</sup> Susanne Baumann, Directrice de la Division de la limitation des armements nucléaires, Département du désarmement et de la non-prolifération, Ministère allemand des affaires étrangères, a conclu la réunion.

### **À propos du présent rapport**

20. Le présent rapport renferme un résumé des exposés et des débats établi à titre personnel par les deux Coprésidents, chacun d'eux étant pleinement conscient de la difficulté rencontrée pour refléter l'ensemble des observations faites par les participants. Le contenu du présent rapport relève par conséquent de la seule responsabilité de ses auteurs. L'objectif du rapport est d'alimenter et d'appuyer les travaux de la Conférence du désarmement et de susciter de nouveaux échanges autour des thèmes en discussion.

## **II. Exposés**

### **1. Négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles: Où en sommes-nous?**

21. M. Tim Caughley a retracé l'historique du projet de traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et exposé la situation actuelle. Il s'est déclaré favorable à l'utilisation d'une appellation neutre telle que «traité sur les matières fissiles» ou «traité d'interdiction des matières fissiles», au nom de l'instauration d'un climat de confiance.

22. L'idée d'interdire la production de matières fissiles remonte à 1946 et au Plan Baruch. Après la fin de la guerre froide, l'idée a été relancée, et des consultations se sont engagées à la Conférence du désarmement dans le but de parvenir à un accord sur un mandat. Ce travail, coordonné par l'Ambassadeur Shannon, du Canada, a abouti à l'élaboration du mandat dit «mandat Shannon» (CD/1299, du 24 mars 1995), dans lequel la question de la portée des négociations eu égard aux stocks de matières fissiles a été laissée en suspens, étant entendu que les délégations seraient libres de soumettre cette question à l'examen au cours des futures négociations. Un comité spécial a été créé pour une courte période, en 1998. Depuis, la Conférence du désarmement n'est pas parvenue à s'entendre sur la reconstitution de cet organe.

23. L'intervenant a tiré plusieurs conclusions: a) En 1998, la Conférence du désarmement a créé un autre comité spécial, le Comité spécial sur les garanties de sécurité négatives, dont le mandat n'a été repris dans aucun programme de travail; b) tous les programmes de travail qui ont suivi ont, jusqu'à présent, porté sur plusieurs mandats à la fois, à la différence des mandats sur les matières fissiles et sur les garanties de sécurité négatives adoptés de façon distincte en 1998; c) pour parvenir à un consensus sur un programme de travail comportant plusieurs mandats, il a fallu tenter d'accommoder les 65 membres sur l'ensemble des quatre questions centrales, et ce dans un contexte où une délégation peut, à elle seule, bloquer le moindre progrès en s'appuyant sur la règle du consensus; d) il faut absolument accepter des compromis pour permettre à la Conférence du désarmement de rester crédible et de devenir le théâtre d'une telle négociation; e) d'une manière ou d'une autre, les programmes de travail ont toujours comporté une référence au mandat Shannon, ce qui semblerait indiquer que l'ambiguïté constructive qu'il renferme reste encore d'actualité aujourd'hui.

24. M. Caughley a poursuivi en disant que le fait de mener les travaux sur les aspects techniques en parallèle avec les efforts visant à résoudre les problèmes politiques pouvait permettre de progresser, mais en l'absence d'un accord sur la séquence ou la caractérisation des travaux relatifs aux quatre questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, les difficultés de cette instance allaient bien au-delà des seuls problèmes liés à la négociation d'un traité sur les matières fissiles.

25. Toutefois, s'il était possible de faire en sorte que certaines des questions techniques examinées au cours de la réunion d'experts soient élucidées parallèlement aux efforts entrepris pour résoudre les problèmes politiques, il devrait également être possible d'appréhender un traité sur les matières fissiles de façon novatrice, avec ou sans les stocks. Par exemple, la confiance pourrait être renforcée en orientant les discussions vers un résultat dans le cadre duquel les stocks existants, sans être directement pris en compte lors de la négociation d'un traité, pourraient faire l'objet d'une approche à plusieurs étapes et à plusieurs dimensions comportant des déclarations unilatérales ou multilatérales contraignantes ou d'autres engagements contraignants de la part des États dotés d'armes nucléaires. Tout progrès passe par des compromis.

## **2. Les matières fissiles: production, stocks actuels et présentation des premiers éléments d'une vérification**

26. M. Rajaraman a présenté l'arrière-plan technique concernant la vérification d'un traité sur les matières fissiles. Il a reconnu que son exposé s'inspirait principalement des publications de l'IPFM.

27. Il a tout d'abord expliqué ce qu'étaient les matières fissiles. Seules quelques matières peuvent subir une réaction de fission en chaîne, c'est-à-dire le processus permettant ensuite de déclencher une explosion nucléaire. Les principaux exemples sont le plutonium et l'uranium fortement enrichi. Ces matières ne sont pas disponibles directement sur terre, mais elles doivent être produites artificiellement. L'orateur a ensuite décrit les différentes méthodes de production et fait le point sur les quantités disponibles dans les différents stocks à travers le monde.

28. À l'état naturel, l'uranium se compose de deux isotopes: l'U-235 (0,7 %) et l'U-238 (99,3 %). Toutefois, l'uranium fortement enrichi utilisé dans la fabrication d'armes nucléaires requiert un mélange d'isotopes constitué à environ 93 % d'U-235. On appelle *enrichissement* le processus qui consiste à obtenir un tel mélange à partir de l'uranium naturel. Aujourd'hui, la méthode d'enrichissement la plus couramment utilisée requiert des centrifugeuses gazeuses. L'enrichissement est un processus industriel complexe nécessitant des milliers de centrifugeuses et beaucoup de place. Il est également requis pour produire du combustible destiné à alimenter les réacteurs nucléaires civils à refroidissement à eau, le

plus souvent sous la forme d'un uranium faiblement enrichi contenant entre 3 % et 4 % d'U-235.

29. Le plutonium est automatiquement généré dans le combustible des réacteurs nucléaires, pour autant que ce dernier renferme de l'uranium. On appelle *retraitement* la méthode utilisée pour récupérer le plutonium présent dans le combustible irradié. Il s'agit d'un processus à la fois mécanique et chimique associé à des techniques de protection radiologique. Le plutonium récupéré dans le combustible irradié présent dans les réacteurs est un des éléments constitutifs de mélange de plusieurs isotopes. Un mélange à forte teneur en Pu-239 (supérieure à 90 %) est idéal pour fabriquer une ogive fiable, mais dans la plupart des cas, les compositions isotopiques produites dans les réacteurs pourraient, en principe, être utilisées pour déclencher une explosion nucléaire.

30. L'intervenant a présenté un aperçu des quantités de matières fissiles présentes aujourd'hui dans les différents pays, ainsi que les usages auxquels elles étaient destinées. Il a souligné qu'il y avait dans le monde plus de 1 500 tonnes d'uranium fortement enrichi et 440 tonnes de plutonium séparé. Il a également souligné qu'il suffisait de comparer ce chiffre avec la quantité de matières fissiles requise pour une ogive (environ 25 kg d'uranium fortement enrichi ou 5 kg de Pu) pour comprendre immédiatement à quel point il était nécessaire de sécuriser et de comptabiliser de façon vérifiable l'ensemble des matières fissiles présentes dans le monde. Puisque le traité sur les matières fissiles permettra la production de matières fissiles à usage civil, une vérification sera requise pour faire en sorte qu'aucune de ces matières ne soit détournée à des fins illicites.

31. L'orateur a également abordé la question de l'uranium fortement enrichi utilisé dans les réacteurs navals, et il a brièvement présenté les niveaux d'enrichissement et les quantités de combustible naval utilisées par les différents pays. Les quantités totales utilisées sont importantes. L'orateur a conclu en recommandant à tous les pays de renoncer autant que possible à utiliser de l'uranium faiblement enrichi comme combustible dans les réacteurs navals, ce qu'a fait la France.

### **3. Le déclasséement de l'ancienne installation française de production de plutonium et d'uranium fortement enrichi, et les mesures de transparence connexes**

32. M. Jacques Ebrardt a décrit le processus de déclasséement des anciennes installations françaises de production de plutonium et d'uranium fortement enrichi, et il a présenté les mesures de transparence que la France appliquait dans ce domaine.

33. En 1992, la France a définitivement arrêté la production de plutonium pour son programme d'armement nucléaire, et elle a pris une mesure identique en 1996 en ce qui concerne l'uranium fortement enrichi. Depuis, elle observe un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. La France a fermé et commencé à démanteler son site de Pierrelatte destiné à la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes en 1996, et sur le site de Marcoule, la fermeture a commencé en 1986 avec les réacteurs et pris fin en 1993 avec l'usine de retraitement.

34. L'usine de retraitement de Marcoule a cessé toute production de combustible de qualité militaire en 1993, année au cours de laquelle l'usine a été définitivement fermée. La première phase du démantèlement a pris fin en 1996, et les opérations de démantèlement sont à présent terminées. La décision de fermer et démanteler l'usine d'enrichissement d'uranium de Pierrelatte a été prise et appliquée en 1996. L'installation de Pierrelatte utilisait une technologie basée sur la diffusion de gaz, et les opérations de démantèlement sont complètement terminées. La France a également procédé au démantèlement de plusieurs réacteurs de production de plutonium. Le démantèlement de toutes ces

installations est irréversible. La France a invité des représentants de la Conférence du désarmement, des experts non gouvernementaux et des journalistes à venir se rendre compte de la situation sur ces différents sites.

35. L'orateur a expliqué plusieurs aspects techniques liés au démantèlement et au nettoyage, et il a présenté à la fois les calendriers et les coûts estimatifs. Il a conclu qu'en dépit de la complexité relative des processus, un démantèlement et un nettoyage irréversible étaient possibles.

#### **4. Le déclassement d'usines de production de matières fissiles et les garanties de l'AIEA accompagnant de telles opérations**

36. M. Neil Tuley a décrit le déclassement d'une usine de retraitement et les garanties de l'AIEA qui accompagnent de telles opérations.

37. Les garanties concernent tout le cycle de vie d'une installation. Les lignes directrices ont été définies en 1992. Les données relatives à la conception de l'installation doivent être communiquées dès que la décision de la construire est prise, et l'AIEA conserve un droit d'accès jusqu'à l'achèvement des opérations de déclassement. Une fois que les matières fissiles ont été retirées, les droits d'accès de l'AIEA sont régis par le Protocole additionnel.

38. Une liste d'équipements de base est établie pour chaque installation. Y figurent les équipements susceptibles d'avoir une incidence sur l'état opérationnel, la fonction, les moyens et l'inventaire de l'installation et ayant une importance pour le processus de garanties. Au regard du Protocole additionnel, on entend par installation déclassée «un établissement ou un emplacement où les structures et équipements résiduels essentiels pour son utilisation ont été retirés ou rendus inutilisables, de sorte qu'il n'est pas utilisé pour entreposer des matières nucléaires et ne peut plus servir à manipuler, traiter ou utiliser de telles matières». Cette définition est quelque peu ambiguë, et il faudra, dans un futur traité sur les matières fissiles, préciser à quel moment quel élément de la liste des équipements de base devra être appliqué. La vérification menée au stade final pourrait représenter le moment auquel les ressources requises pour réactiver une usine sont comparables ou plus importantes que les ressources nécessaires pour en construire une nouvelle.

39. Plusieurs exemples concrets peuvent être cités pour illustrer cette expérience, notamment les usines de retraitement de Ningyo-Toge (Japon) (usine pilote), et Eurochemic, à Mol (Belgique).

40. Des visites sans préavis sont prévues dans le cadre des mesures de vérification. La principale méthode utilisée pour protéger les informations sensibles est l'accès réglementé, et elle consiste à dissimuler les parties sensibles avant l'entrée des inspecteurs. L'AIEA accorde un certain délai pour effectuer cette opération.

#### **5. L'application du système de garanties dans le contexte du déclassement d'une usine pilote de retraitement**

41. M. Joachim Lausch a présenté un exposé sur les aspects techniques du déclassement de l'usine pilote de retraitement de Karlsruhe (Allemagne) et sur les garanties accompagnant ce processus.

42. L'usine utilisait le processus Purex de retraitement. Les principaux équipements utilisés étaient des dissolveurs, des cuves et des extracteurs. Les principaux points de mesure étaient les points de comptabilisation des matières nucléaires auxquels il n'est possible d'avoir ni dérivation ni refoulement. C'est par exemple le cas d'une cuve de comptabilisation en entrée, des cuves pour le transfert vers les stocks de produit et des cuves pour le transfert vers les stocks de déchets liquides.



43. Le fondement juridique des garanties a évolué au fil des diverses étapes (planification, opérations à chaud et démantèlement). Les garanties d'Euratom et de l'AIEA ont également été appliquées lors du déclassement et du démantèlement. Les mesures prises comprenaient notamment trois zones de bilan matières, comme pendant la phase d'exploitation, quatre inspections régulières par an, des informations par programme d'activité, l'envoi d'invitations aux commissions d'inspections pour la vérification du retrait des matières nucléaires, la maintenance des scellés et la comptabilisation normale des matières nucléaires.

44. L'usine a été placée sous garanties au titre du TNP après ratification de l'Accord de vérification INFCIRC 193, à la fin des années 1970. Elle était déjà en service et était régie depuis le début par le système de garanties d'Euratom, le Traité Euratom étant entré en vigueur en 1957. Les enseignements tirés lorsque les garanties de l'AIEA ont été appliquées conjointement à celles d'Euratom pourraient être utiles dans la perspective d'un futur régime de vérification d'un traité sur les matières fissiles.

45. L'orateur a expliqué comment l'expérience de Karlsruhe pouvait être reproduite sur d'autres usines de retraitement. Chaque usine de retraitement est unique. Dans un premier temps, les usines qui, auparavant, n'étaient couvertes par aucun accord international de garanties ne réuniront pas toutes les conditions. Il faut une bonne coopération entre la commission d'inspection, l'État et l'exploitant. La présence initiale de matières de qualité militaire pose un problème particulier.

46. L'orateur a énuméré plusieurs conditions pour la vérification d'usines de retraitement déjà en exploitation: des informations descriptives précises, notamment en ce qui concerne les principaux points de mesure, quelques visites de l'usine avant la première inspection régulière, une vérification des mouvements autour des principaux points de mesure, et une vérification – au moins partielle – de l'inventaire initial.

47. Les exemples suivants peuvent être cités pour illustrer les questions relatives à la comptabilisation des matières nucléaires dans les traitements convertis: quelle doit être la qualité des méthodes d'analyse employées et des instruments utilisés dans le cadre du processus? Quelle doit être la qualité des procédures opérationnelles? Les procédures existantes doivent-elles être modifiées? Est-il possible d'introduire des mesures de confinement et de surveillance pour plus de transparence? Quelle formation complémentaire les opérateurs doivent-ils recevoir dans le contexte des garanties? Que faut-il pour vérifier une usine de retraitement fermée pendant le démantèlement? L'usine reste-t-elle intacte et/ou est-il possible de remplacer des éléments à distance? La qualité des matières nucléaires présentes sous forme de déchets solides peut-elle être déterminée?

48. L'orateur a conclu par plusieurs observations: les usines de retraitement constituent la partie la plus délicate du cycle du combustible nucléaire. Chaque usine est unique, mais les principaux éléments et les principaux points de mesure sont semblables. Une vérification complète est impossible, mais elle n'est pas non plus nécessaire. Pour que la vérification soit crédible, les États et les exploitants doivent coopérer. La vérification du démantèlement devrait être plus aisée que la mise en place de garanties internationales pour des installations qui n'ont pas été conçues à cet effet.

## **6. Placer les usines de retraitement sous garanties: difficultés propres aux nouvelles installations et aux installations anciennes**

49. M. Peter Schwalbach a abordé la question du placement sous garanties des installations de retraitement et décrit les difficultés liées à l'application de ces garanties à une installation plus ancienne qui n'était initialement pas placée sous garanties. Il existe trois types de contrôle: le contrôle du respect des dispositions juridiques, le contrôle de la performance et le contrôle de la crédibilité.

50. Euratom est régi par le Traité Euratom, qui est un instrument contraignant de droit européen et qui s'impose à tous les États membres de l'UE, y compris à ceux qui possèdent des armes nucléaires. Les garanties d'Euratom couvrent l'ensemble des matières et installations nucléaires civiles dans tous les États membres. La coopération entre Euratom et l'AIEA dans les États de l'UE non dotés d'armes nucléaires est régie par l'Accord de vérification INFCIRC193.

51. Euratom dispose d'une expérience en matière de garanties sur les installations de retraitement avec l'installation B205, à Sellafield (Royaume-Uni). Cette installation produisait du plutonium à la fois pour des armes nucléaires et pour des usages civils, avant d'être convertie à une production exclusivement civile. Lorsque le Royaume-Uni a adhéré à l'UE, l'installation assurait une double production, à la fois civile et militaire. Il est difficile d'accéder à la partie active d'une installation d'une telle complexité, et certaines matières nucléaires et certains processus chimiques doivent être considérés comme des «boîtes noires». Il est beaucoup plus aisé d'appliquer des garanties dès la phase de conception de l'usine.

52. La mise en œuvre des garanties repose sur une vérification des mouvements, une vérification de l'inventaire, des mesures de confinement et de surveillance et l'évaluation des matières non comptabilisées. L'orateur a décrit les difficultés et la complexité liées à la mise en œuvre de garanties dans une usine de retraitement de grande taille. En règle générale, la présence d'inspecteurs est pratiquement permanente, et il existe un laboratoire sur place. Diverses méthodes sont utilisées. Elles reposent sur la longue expérience d'Euratom et de l'AIEA. Il est important de conserver une approche évolutive.

53. La présence de matières non comptabilisées est inévitable, car la précision a ses limites. C'est pourquoi il est nécessaire de mener un travail approfondi d'analyse et de résolution.

54. Si une usine telle que Sellafield B205 doit être vérifiée dans le cadre d'un traité sur les matières fissiles, il faut s'attendre à rencontrer plusieurs problèmes: la conception n'a donné lieu à aucune vérification au cours de la construction, et il est probablement impossible de réaliser une telle vérification après coup. L'usine n'a pas été conçue pour être placée sous garanties, et elle est probablement dépourvue de dispositifs spéciaux tels que des cuves de comptabilisation. Il est possible que les actuels moyens de comptabilisation et de contrôle des matières nucléaires ne soient pas adaptés à la mise en œuvre de garanties. Il se peut que le matériel de mesure ne soit pas récent, et les différences initiales entre les inventaires peuvent être importantes. Il convient de préciser si des équipements supplémentaires peuvent être installés. Outre les problèmes techniques, des difficultés peuvent se poser du fait du manque d'information des opérateurs et de leur méconnaissance du système de garanties en général: dans un premier temps, les opérateurs seront peut-être peu enclins à accepter les garanties, qu'ils pourraient percevoir comme une charge de travail supplémentaire. Cependant, l'expérience d'Euratom montre que les opérateurs finissent par en retirer plusieurs avantages, tels que des contrôles de la qualité plus rigoureux, un contrôle amélioré des opérations et des processus, ou des synergies avec les mesures de sécurité et de sûreté.

55. L'orateur a souligné qu'une démarche de ce type devait nécessairement être spécifique à chaque usine, et qu'il fallait apporter des réponses aux questions suivantes: quelles sont les parties de la déclaration relative à la conception qui peuvent ou ne peuvent pas être vérifiées? La vérification du déroulement des opérations peut-elle apporter des garanties supplémentaires? Est-il possible d'examiner l'historique des relevés d'opérations? Est-il possible d'utiliser des traceurs? Le confinement, les scellés et/ou la surveillance peuvent-ils réduire le nombre de questions en suspens? Peut-on estimer que les inspections aléatoires à court délai de préavis permettent de prendre en compte certains scénarios? Est-il possible d'établir un inventaire de référence? Les matières contenues dans les stocks

de produit peuvent-elles être vérifiées? Est-il possible d'estimer la quantité de matières résiduelles contenue dans les cellules chaudes, les cuves, les cuves de traitement, les tuyaux, etc.? Peut-on estimer le degré d'incertitude concernant le solde de masse (entrées, sorties)?

56. L'intervenant a souligné que pour les usines actuellement sous garanties, il était nécessaire de réaliser des études approfondies, de mettre au point une approche spécifique, de mettre en place une coopération avec les exploitants, de désigner des inspecteurs très spécialisés, de prendre des mesures supplémentaires pour parvenir à des conclusions satisfaisantes, de consacrer du temps et des moyens et de travailler de façon constante sur des améliorations.

## **7. L'avenir des installations de production de matières fissiles de qualité militaire en Asie du Sud dans le cadre d'un futur traité sur les matières fissiles**

57. M. Zia Mian, Program on Science and Global Security, Université de Princeton et International Panel on Fissile Materials (IPFM), a parlé de l'état actuel et de l'avenir possible des installations de production de matières fissiles de qualité militaire en Asie du Sud. Il a présenté un aperçu des quantités de plutonium et d'uranium fortement enrichi disponibles au Pakistan et en Inde, renseignements qui proviennent de l'International Panel on Fissile Materials (IPFM), une organisation internationale académique et non gouvernementale qui étudie et analyse les informations concernant les matières fissiles et qui publie des études et des rapports. Il n'existe pratiquement aucune information officielle à ce sujet.

58. Le Pakistan dispose d'installations d'enrichissement et de retraitement en exploitation, ainsi que d'un nombre croissant de réacteurs de production. Il a lancé son programme d'enrichissement dans les années 1970, et son stock est estimé aux environs de 2 700 kg d'uranium fortement enrichi. Son programme de retraitement, plus récent, n'a commencé qu'en 1998, mais les investissements réalisés sont considérables. L'Inde dispose elle aussi d'installations opérationnelles d'enrichissement et de retraitement, ainsi que de réacteurs de production. La production de plutonium constitue le cœur du programme d'armement indien, et le stock de plutonium de l'Inde est estimé aux environs de 500 kg. Dans le cadre de l'accord conclu entre les États-Unis et l'Inde, l'intégralité des stocks indiens de matières fissiles a été maintenue à l'extérieur du système de garanties. L'essentiel des activités de l'Inde en matière d'enrichissement se concentre sur le combustible des sous-marins nucléaires, dont on estime qu'il est constitué d'uranium enrichi à 30-45 %. Au Pakistan, il est question de mettre au point un sous-marin à propulsion nucléaire pour riposter à l'Inde.

59. Dans l'éventualité d'un traité sur les matières fissiles, les installations de production de matières fissiles de qualité militaire devront être converties à des fins de production civile ou fermées. La conversion nécessitera l'application de garanties. Les usines d'enrichissement et de retraitement n'ont pas été conçues dans la perspective d'y appliquer des garanties. De plus, il n'y a dans ces pays aucune expérience en matière d'application de garanties à des installations d'enrichissement, et en ce qui concerne le retraitement, le Pakistan n'a aucune expérience et l'Inde ne dispose que d'une expérience limitée. Si ces installations doivent être converties, il est probable que les garanties types seront appliquées.

60. Le Pakistan et l'Inde conservent le secret sur des éléments très importants de leurs installations de production de matières fissiles. La conversion de ces installations à des fins de production civile et leur ouverture aux inspections menées dans le cadre des garanties

pourrait révéler des renseignements de différentes natures: capacité de production et historique, composition isotopique des matières fissiles, évolution des technologies employées et problèmes de sécurité et de sûreté.

61. La conversion ne sera peut-être pas viable, pour plusieurs raisons. Les installations d'enrichissement et de retraitement sont de petites tailles au regard des standards commerciaux actuels, et la conversion n'apporterait pas beaucoup d'avantages économiques. En effet, la production civile obéit à des critères tels que le coût, l'efficacité et la fiabilité. Les quatre réacteurs de production de plutonium du Pakistan – dont deux sont en service et les deux autres en construction – sont trop petits pour permettre de produire une quantité d'électricité suffisante à un coût raisonnable. Les usines d'enrichissement à des fins militaires dont dispose le pays sont probablement trop petites pour fournir les dizaines de tonnes de combustible à base d'uranium faiblement enrichi (généralement à 5 % au maximum) requis chaque année par les réacteurs modernes à eau sous pression. Par ailleurs, aucune exigence ne va de soi: les réacteurs indiens utilisent du combustible à base d'uranium naturel, et les réacteurs à eau sous pression importés par l'Inde comme par le Pakistan sont livrés avec du combustible à base d'uranium faiblement enrichi. Comme pour la conversion des installations de retraitement à des fins militaires pour des usages civils, l'expérience internationale montre que la production de plutonium destiné à être utilisé en tant que combustible MOX avec l'uranium dans des réacteurs à eau sous pression et en tant que combustible alimentant des surgénérateurs est coûteuse et souvent peu fiable.

62. L'orateur a énuméré les questions auxquelles il faudrait apporter des réponses dans le contexte d'un traité sur les matières fissiles: que faut-il comprendre par «convertir» des installations militaires à des fins civiles? Quel niveau de réversibilité ou d'irréversibilité technique faut-il exiger? Quelles sont les caractéristiques de l'installation et les caractéristiques technologiques qu'il convient de garder secrètes pendant et même après la conversion? Quels seraient le calendrier et le niveau de transparence appropriés pour la conversion d'une installation dans le contexte de la signature et de l'entrée en vigueur d'un traité sur les matières fissiles? Comment traiter le problème du cycle du combustible naval, qui sera un véritable enjeu pour l'Inde dans le cadre d'un traité sur les matières fissiles, voire aussi pour le Pakistan s'il se décide à mener à bien son programme de sous-marin à propulsion nucléaire? Le problème de l'uranium fortement enrichi utilisé comme combustible naval se pose également dans le contexte du TNP, et il devra être résolu quel que soit l'avenir d'un traité sur les matières fissiles.

## **8. Garantir les installations civiles en exploitation et les anciennes installations militaires**

63. M. Neil Tuley a parlé de l'application de garanties aux installations civiles et aux anciennes installations militaires.

64. Il a concentré son propos sur les installations qui ont été conçues sans intégrer la notion de garanties internationales, précisant que les exploitants sont tout de même assujettis à des obligations en matière de comptabilisation. Les équipements de vérification (caméras ou scellés) peuvent être ajoutés a posteriori. La présence d'inspecteurs, l'évaluation du solde matières, le confinement et la surveillance, et la surveillance des processus pourraient être mis en œuvre. La vérification des renseignements descriptifs (VRD) est une démarche à la fois importante et difficile.

65. À l'heure actuelle, aucune ancienne usine de retraitement à usage militaire ne fait l'objet d'inspection de l'AIEA. Ces usines peuvent ne pas comptabiliser les entrées avec suffisamment de précision. L'analyse non destructive par échantillonnage permettrait d'obtenir des chiffres plus précis. L'importance des diverses techniques et mesures de

vérification dépendra des objectifs techniques, c'est-à-dire des objectifs en matière de quantité et de délais. Il faudra s'assurer de l'absence de toute matière première non déclarée.

66. En ce qui concerne les anciennes usines d'enrichissement à usage militaire, l'expérience est limitée. Le Royaume-Uni dispose certes d'une usine (Capenhurst A3, qui ne produisait que de l'uranium faiblement enrichi), mais le régime de vérification de cette installation est similaire à celui des autres usines d'enrichissement à centrifugeuses gazeuses. Il existe plusieurs méthodes pour détecter la production non déclarée d'uranium fortement enrichi. Un inspecteur est présent sur place de façon permanente, et il existe un accès inopiné à fréquence limitée. Les éléments de la vérification visant à protéger les secrets commerciaux et les secrets en rapport avec la non-prolifération ont été définis dans le cadre du processus hexapartite. On ne dispose que d'une expérience limitée en ce qui concerne les usines à diffusion.

### III. Débats

67. Des débats ont eu lieu après chaque session et au cours de la séance de conclusions, et les lignes qui suivent en constituent un résumé.

68. Différents points de vue se sont exprimés sur la question de savoir si les techniques d'archéologie nucléaire devaient ou non être appliquées. L'archéologie nucléaire est un outil qui permet de mesurer les quantités de matières fabriquées précédemment. En d'autres termes, le désaccord qui existe sur ce point traduit le désaccord relatif à la portée d'un traité.

69. La question des informations sensibles jouait un rôle important. Il a été noté que des lignes rouges devaient être définies afin de protéger ces informations. Il se peut qu'une usine doive être nettoyée avant que les inspecteurs y entrent. D'autre part, on ne savait pas précisément quels types d'information devaient être considérés comme sensibles. Cependant, les participants au débat se sont accordés pour dire que les risques de prolifération devaient être évités. Le niveau de confidentialité des autres informations varie d'un pays à l'autre.

70. Certains ont affirmé qu'il était judicieux d'étudier les procédures régissant l'accès réglementé dans le contexte des garanties de l'AIEA et d'Euratom, de même que dans le cadre d'autres traités, et de tirer les enseignements de cette expérience dans la perspective de la vérification d'un traité sur les matières fissiles. L'expérience du Royaume-Uni en ce qui concerne l'application de garanties aux installations sensibles est particulièrement précieuse et mériterait d'être étudiée de façon plus approfondie.

71. Il a par ailleurs été noté que le moment auquel la conversion serait réalisée aurait une incidence majeure. Aucun État doté d'armes nucléaires n'est disposé à soumettre une installation à vérification tant qu'elle est militaire. Les installations au Royaume-Uni constituent un bon exemple à étudier. Il semble que le Royaume-Uni n'ait pas rencontré de problème majeur sur le plan de la confidentialité. Il serait intéressant d'en apprendre davantage sur les préoccupations de sécurité posées par les activités mixtes à Sellafield. Il a été noté que la question de savoir quels étaient les éléments qui devaient demeurer secrets n'avait pas de réponse universelle, les solutions devant être recherchées au cas par cas. D'anciens exploitants et des inspecteurs ayant une expérience avec les installations en question devraient être invités à participer à ces études.

72. La question de savoir s'il faudrait établir un niveau de garanties différent pour les États selon qu'ils sont ou non dotés d'armes nucléaires a été examinée. Il est évident que certains problèmes se poseront immédiatement et devront être résolus rapidement. À long

terme, selon plusieurs participants, la réglementation devra être la même pour tous les membres. Chaque État doit disposer d'un système national de comptabilité et de contrôle (SNCC), et il serait utile d'élaborer des normes communes en la matière.

73. Il a été indiqué que le système de vérification devait être flexible pour pouvoir prendre en compte les technologies à venir. Un exemple cité est celui de l'enrichissement par laser qui, s'il est appliqué, posera des problèmes techniques, particulièrement en ce qui concerne la détection des activités clandestines d'enrichissement.

74. Il a été noté qu'un groupe d'experts scientifiques serait très utile, car il pourrait examiner les problèmes sans être dans l'obligation de trouver des positions communes. Les experts passeraient en revue les différentes solutions et analyseraient leurs conséquences techniques respectives. Un groupe d'experts scientifiques n'aurait pas pour mission de négocier. Beaucoup de problèmes peuvent être traités de manière scientifique sans avoir à se prononcer sur la décision à intégrer dans la version définitive d'un traité. Un exemple historique est celui du Groupe d'experts scientifiques qui a travaillé pendant des années avant l'ouverture des négociations sur le TICE, apportant des éléments de réflexion fort utiles aux diplomates qui ont négocié le système de vérification du TICE.

75. Certains participants ont souligné la différence entre les aspects politiques de la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et les aspects techniques connexes. Même s'il y a une volonté politique pour engager des négociations, les problèmes techniques à résoudre seront encore nombreux. À cet égard, certains participants ont fait observer qu'il serait utile que les experts commencent déjà à travailler sur certains problèmes spécifiques liés à la vérification. Ces travaux ne remplaceraient pas les négociations et ne déboucheraient sur aucune décision, mais ils permettraient néanmoins de clarifier les problèmes techniques, et de nouveaux travaux scientifiques et techniques devraient être entrepris pour les surmonter. Ces activités d'ordre technique pourraient également permettre de se faire une idée des différentes solutions sur lesquelles les négociateurs pourraient avoir à se prononcer par la suite.

#### **IV. Remarques de conclusions, remerciements et annonce de la prochaine réunion**

76. M<sup>me</sup> Susanne Baumann, Directrice de la Division de la limitation des armements nucléaires, Département du désarmement et de la non-prolifération, Ministère allemand des affaires étrangères, a souligné que les progrès du désarmement demeuraient un objectif important aux yeux du Gouvernement allemand. Un traité sur les matières fissiles constituerait la prochaine étape logique sur la voie du désarmement et de la non-prolifération.

77. La réunion a été une occasion de se pencher sur des problèmes techniques clairement définis que les négociateurs devront prendre en considération lorsqu'ils négocieront un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Pour ce faire, des échanges permanents devront s'établir entre diplomates et experts. Les experts techniques pourraient réaliser un travail préparatoire utile qui permettrait de faciliter et d'accélérer les négociations.

78. M<sup>me</sup> Baumann a remercié toutes les personnalités qui ont contribué à la réunion, en particulier les participants et les experts qui ont fait le déplacement à Genève depuis leur capitale respective et depuis Vienne à cette occasion. Elle a remercié, en particulier, M<sup>me</sup> Annette Schaper du travail préparatoire qu'elle a accompli en tant qu'animatrice.

79. Enfin, l'Ambassadeur Paul van den Ijssel, Représentant permanent des Pays-Bas à la Conférence du désarmement, a annoncé qu'une nouvelle réunion d'experts présidée par l'Allemagne et les Pays-Bas et organisée sous la responsabilité des Pays-Bas se tiendrait à Genève d'ici à la fin du mois d'août 2012.

## Annexe I

### Programme

**Réunion d'experts scientifiques sur un traité  
sur l'arrêt de la production de matières fissiles  
Mardi 29 mai (15 h 00-18 h 30)  
et mercredi 30 mai 2012 (14 h 30-17 h 30)**

**Bâtiment de l'OIM, salle des conférences  
Avenue de la Paix 7, Genève (Suisse)**

### Aspects techniques d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles

**29 mai 2012**

**Session d'introduction**

**15 h 00**

#### **Discours de bienvenue et introduction du Président et du Coprésident**

M. Hellmut Hoffmann, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Allemagne à la Conférence du désarmement

M. Paul van den IJssel, Ambassadeur et Représentant permanent des Pays-Bas à la Conférence du désarmement

#### **Observations de l'animatrice des débats**

M<sup>me</sup> Annette Schaper, Peace Research Institute de Frankfurt (PRIF), Allemagne

*Négociation d'un traité sur les matières fissiles: où en sommes-nous?*

M. Tim Caughley, Institut de recherche sur le désarmement des Nations Unies (UNIDIR), Genève

*Les aspects techniques d'un traité sur les matières fissiles*

M. Ramamurti Rajaraman, Coprésident, International Panel on Fissile Materials

*Pause café*

*16 h 00*

**Session 1**

**16 h 30**

*Comment les installations de production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires peuvent-elles être déclassées de façon vérifiable et transparente?*

#### **Intervenants**

M. Jacques Ebrardt (Direction des applications militaires, Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), France)

M. Neil Tuley (Département des garanties de l'AIEA)

M. Joachim Lausch (WAK GmbH, Société de déclassement et de gestion des déchets de l'usine de retraitement de Karlsruhe, Allemagne)

*Réception donnée par l'Ambassadeur Hellmut Hoffmann  
Résidence, Petit-Saconnex*

18 h 30

**30 mai 2012**

**Session 2**

14 h 30

*Que faire des installations des États dotés d'armes nucléaires qui n'étaient pas initialement destinées à être couvertes par les systèmes de garanties? Comment traiter le problème de la conversion des installations militaires en installations civiles?*

**Intervenants**

M. Peter Schwalbach (Commission européenne, Direction générale de l'énergie)

M. Zia Mian (Program on Science and Global Security, Université de Princeton; IPFM)

M. Neil Tuley (AIEA, Département des garanties)

*Pause café*

16 h 00

**Session de conclusion**

**Questions en suspens, moyens d'aller de l'avant**

16 h 15-17 h 30

M<sup>me</sup> Annette Schaper (animatrice des débats)

M. Zia Mian (Représentant de l'IPFM)

M. Matthias Englert (expert technique, Université de Darmstadt, Allemagne)

**Remarques de conclusion**

M<sup>me</sup> Susanne Baumann, Directrice de la Division de la limitation des armements nucléaires, Département du désarmement et de la non-prolifération, Ministère allemand des affaires étrangères

*La réunion se tiendra sous couvert de la règle de Chatham House.  
La langue de travail sera l'anglais.*



## Annexe II

### **Introduction de l'Ambassadeur Hellmut Hoffmann Représentant permanent de l'Allemagne à la Conférence du désarmement**

1. M. Hellmut Hoffmann a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion d'experts scientifiques consacrée aux «aspects techniques d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles». Cette réunion, organisée par le Ministère allemand des affaires étrangères et par le Ministère néerlandais des affaires étrangères, constitue le premier volet d'une série de deux réunions. La deuxième réunion, qui sera organisée sous la responsabilité des Pays-Bas, aura probablement lieu au cours de la dernière semaine d'août 2012.
2. M. Hoffmann a ensuite fait les observations générales suivantes s'agissant du contexte et de l'objectif de la réunion du point de vue allemand:
3. L'objectif d'un traité qui engloberait une interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires et les questions s'y rapportant occupe, pour de bonnes raisons et depuis des décennies, une place prépondérante sur l'agenda mondial du désarmement et de la non-prolifération, et jouit d'un appui ferme et massif au sein de la communauté internationale.
4. Il a souligné un élément fondamental, à savoir qu'après le Traité de non-prolifération et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'interdiction vérifiable de la production de la composante essentielle requise pour la fabrication des armes nucléaires apparaît réellement comme la prochaine étape logique sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires, c'est-à-dire d'un des objectifs fondamentaux que la communauté internationale s'est fixés à juste titre.
5. Quelles que soient les priorités auxquelles les États aspirent lorsqu'ils parlent de l'objectif d'un «désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace» (pour reprendre la formule utilisée dans une des principales dispositions du TNP), il semble logique et sensé, en tout état de cause, de faire aussi vite que possible d'une telle interdiction un objectif majeur sur la voie d'un monde débarrassé de l'arme nucléaire. À ceux qui continuent d'affirmer que la priorité absolue dans le domaine du désarmement nucléaire doit être accordée à la négociation d'une convention sur les armes nucléaires, M. Hoffmann a dit qu'en pareils cas, chacun serait bien inspiré de s'en tenir à la sagesse populaire qui dit que l'ennemi est parfois l'ennemi du bien.
6. Pour lui, il est juste d'affirmer que l'idée d'engager des négociations sur un traité sur les matières fissiles rencontre un large et réel soutien aussi bien à la Conférence du désarmement qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies.
7. Malheureusement, pourtant, depuis des années, il demeure impossible de traduire ce soutien par des actes concrets, du fait de différences d'opinions dont la forme et le fond ont évolué au fil du temps.
8. Plus récemment, on le sait, l'opposition ouverte d'un seul État a suffi à empêcher l'ouverture des négociations à la Conférence du désarmement.
9. L'Allemagne a toujours été un fervent partisan de négociations visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Dans le même temps, elle a toujours souligné son grand intérêt pour l'examen sur le fond des autres points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, sans exclure des négociations.

10. Dans le courant de l'automne 2009, lorsque, après l'adoption, le 29 mai de la même année, d'un programme de travail pour la Conférence du désarmement (le fameux document CD/1864, qui prévoyait des négociations sur un traité sur les matières fissiles), chacun espérait qu'enfin, ce projet se mettrait en mouvement, le Ministère allemand des affaires étrangères a organisé à Berlin un atelier, qui a peut-être contribué utilement au débat politique et technique alors en cours au sujet d'un tel traité.

11. L'Allemagne reste persuadée que le blocage persistant de la Conférence du désarmement ne doit pas empêcher la poursuite du travail technique sur les différents aspects de la question.

12. C'est pour cette raison que l'Allemagne a une nouvelle fois pris l'initiative d'organiser un séminaire consacré à la question des matières fissiles, et elle a eu la joie d'avoir pour partenaire les Pays-Bas, pays avec lequel elle partage beaucoup de convictions dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

13. Consciente du rôle utile que les experts scientifiques ont pu jouer dans divers efforts de désarmement, l'Allemagne a pris l'initiative, à la veille de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies de l'année dernière, de jeter les premières bases pour des réunions d'experts scientifiques dans le contexte d'un traité sur les matières fissiles.

14. C'est pourquoi l'Allemagne a été très satisfaite de voir cette possibilité se traduire dans la résolution 66/44, dans laquelle l'Assemblée générale «encourage les États membres intéressés, sans préjudice des positions qu'ils adopteront au moment où se tiendront les négociations sur un tel traité, à poursuivre leurs efforts, notamment dans le cadre de la Conférence du désarmement et en marge de celle-ci, en vue de l'ouverture de négociations, y compris en organisant des réunions sur les divers aspects techniques du traité auxquelles participeront des experts scientifiques, en tirant parti des compétences de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des autres organes concernés, selon qu'il conviendra».

15. La réunion d'experts scientifiques s'est bien entendu inspirée des réunions parallèles fort utiles consacrées à la question des matières fissiles, organisées par l'Australie et le Japon au cours du premier semestre de 2011.

16. Ce qui a été mis en évidence à l'époque lors de ces réunions parallèles s'applique aussi à cette réunion, à savoir que de telles rencontres ne constituent en rien une négociation ou une prénégociation, mais une occasion d'échanger des points de vue. L'Allemagne espère que de tels échanges contribueront non seulement à approfondir et étendre la connaissance et la compréhension de questions complexes, mais aussi à développer la confiance requise pour progresser dans d'autres domaines.

17. Les débats se sont tenus sous le couvert de la règle de Chatham House, ce qui signifie, en pratique, que les États et/ou les personnalités participants ne seront pas nommés dans le rapport et que les points de vue exprimés ne seront pas reliés à leurs auteurs. Le rapport a été établi sous l'autorité conjointe du Président et du Coprésident, c'est-à-dire de M. Hellmut Hoffmann, Ambassadeur de l'Allemagne à la Conférence du désarmement, et de M. van den Ijssel, Ambassadeur des Pays-Bas à la Conférence du désarmement. Il constitue un résumé des débats établi à titre personnel, et les auteurs demanderont à ce qu'il soit distribué en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

18. La réunion d'experts scientifiques s'est penchée sur des questions techniques très spécifiques. En résumé, les participants ont examiné les moyens de garantir le principe d'irréversibilité d'un futur traité sur les matières fissiles à la lumière de certains points. De leur point de vue, ces questions font partie d'une série de questions qui devront trouver réponse d'une manière ou d'une autre dans le courant d'éventuelles futures négociations sur un traité sur les matières fissiles.

19. Les participants ont été encouragés à centrer leurs interventions sur ces questions et à contribuer activement au débat. Chacun doit se sentir libre d'aborder un point qu'il juge pertinent aux fins d'un examen approprié de la question.

20. L'Allemagne a relevé avec satisfaction que le calendrier des activités de la Conférence du désarmement prévoyait un débat sur la question des matières fissiles pour la séance plénière du jeudi 31 mai 2012, occasion pour la Conférence d'avoir une discussion politique sur un plan plus général. Il en est de même en ce qui concerne le deuxième débat plénier consacré à la question des matières fissiles, programmé pour le 26 juin.

21. La réunion s'est déroulée selon la forme traditionnelle, à savoir, d'abord, des exposés d'introduction, suivis d'exposés présentés par deux groupes de discussion, eux-mêmes suivis, enfin, de débats au cours desquels les participants ont pu poser des questions et intervenir. Toute la réunion a été animée par M<sup>me</sup> Annette Schaper, Peace Research Institute, Frankfort (Allemagne), qui exerce également, depuis de nombreuses années, les fonctions de conseillère pour les questions nucléaires auprès des délégations allemandes.

---